

CONSEIL MUNICIPAL
10 MAI 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-130

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 mai 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Participation d'investissement pour les travaux de création d'une maison du vélo entre la ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine

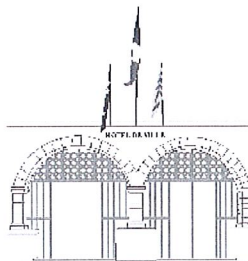
M. Frédéric GUILLAUMON expose :

Mes chers collègues,

La crise sanitaire de 2020 a tout à la fois révélé, accéléré et massifié 'l'enjeu vélo' en France comme ailleurs dans le monde. Le vélo est désormais considéré comme une alternative crédible à l'automobile et comme outil de développement économique présentant un fort enjeu, un outil puissant de politique publique.

La création d'infrastructures et de stationnement cyclables de qualité doit être complétée d'une offre de service complète qui suppose de développer les formations diplômantes pour tous les métiers du cycle, de s'impliquer dans le tourisme à vélo, de soutenir la cyclo-logistique, mais aussi de venir en appui des projets industriels.

Dans le sillage de la région Occitanie, la ville de Perpignan en collaboration avec la communauté urbaine souhaite poursuivre leurs engagements et développer les mobilités actives (piétons, vélos) par le développement des aménagements de déplacements doux, sécurisés et respectueux de l'environnement.



Le projet de création d'une maison du vélo, situé boulevard Briand, envisagé par la Communauté urbaine participe pleinement à la stratégie commune en la matière.

La maison du vélo sera à la fois un lieu de promotion de la pratique cyclable quotidienne et de loisirs, de formation professionnelle et de mixité sociale. En effet, cette maison du vélo sera un point d'ancrage d'une dynamique socio-économique, au travers d'un atelier de réparation et des formations dispensées en partenariat avec le CFA de Rivesaltes.

Le budget global de l'opération, dont PMMCU sera le maître d'ouvrage, est estimé à 650 000 € HT. Ce montant comprend l'acquisition de l'ancien garage Bétriu, sa destruction et la création de la maison du vélo.

La création de la Maison du vélo est une opération pré-conventionnée NPNRU (avenant 1) participant activement au rayonnement de Perpignan. La Ville souhaite témoigner de son adhésion à ce projet, en accordant une subvention d'investissement de 25 000 € à Perpignan Méditerranée Métropole, conformément à sa demande du 27 mars 2023.

Le conseil municipal décide :

- D'approuver cette participation d'investissement de 25 000 €
- D'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230510-172147-DE-1-1

Accusé reçu le : **17 MAI 2023**

Affiché le : **17 MAI 2023**

M. Frédéric GUILLAUMON, Pour le Maire l'Adjoint délégué

